

Séance du 21 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt et un mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Lyne ELETUFE, Maire.

Présents : Mmes Eletufe, De Almeida, Carle, Dorion, Boyaval, Carbonnier, Dupont, Sauvé, Turpin, Minet, Martins, Petit.

Absents excusés : M. Fernandes a donné procuration à Mme De Almeida
M. Huet a donné procuration à Mme Sauvé
M. Leroy a donné procuration à Mme Dorion.

Absents : Mme Lamarre, M. Papin, M. Bernard, Mme Gigaut

M. Petit Eric a été nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

1. Compte Administratif 2016 – Assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Sylvie DE ALMEIDA vote le Compte Administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	187 606,00
	Réalisé :	104 051,57
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	187 606,00
	Réalisé :	111 490,57
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	191 635,00
	Réalisé :	12 508,86
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	191 635,00
	Réalisé :	193 475,75
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	7 439,00
Fonctionnement :	180 966,89
Résultat global :	188 405,89

2. Compte administratif 2016 – Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Sylvie DE ALMEIDA vote le Compte Administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	931 036,00
	Réalisé :	510 485,33
	Reste à réaliser :	1 416,00

Recettes	Prévu :	931 036,00
	Réalisé :	415 017,76
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	2 180 104,00
	Réalisé :	1 810 696,08
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	2 180 104,00
	Réalisé :	2 513 649,29
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-95 467,57
Fonctionnement :	702 953,21
Résultat global :	607 485,64

3. Examen et vote du compte de Gestion 2016 – Assainissement

Mme le Maire expose aux membres que le compte de gestion est établi par le receveur à la clôture de l'exercice qui le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le compte de gestion 2016, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

4. Examen et vote du compte de Gestion 2016 – Commune

Mme le Maire expose aux membres que le compte de gestion est établi par le receveur à la clôture de l'exercice qui le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le compte de gestion 2016, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

5. Affectation de résultats – Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Lyne ELETUFE, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 le 21.03.2017.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	184 903,79
- un excédent reporté de :	518 049,42
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	702 953,21
- un déficit d'investissement de :	95 467,57
- un déficit des restes à réaliser de :	1 416,00
Soit un besoin de financement de :	96 883,57

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCEDENT	702 953,21
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	96 883,57
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	606 069,64

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	95 467,57
---	-----------

6. Subventions aux sociétés locales 2017

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide des subventions 2017 aux sociétés locales de la façon suivante :

Olympique St Ouen	1 500 €
Section Pêche Eau Vive	250 €
	1500+768€
Comité Municipal des Fêtes	exceptionnel
Musique Municipale Majorettes	—
Coopérative Scolaire Ecole A. Manessier	765+360€ exceptionnel

Coopérative Scolaire Ecole Maternelle	765+950€ exceptionnel
C.O.S.	9 500 €
ACPG. CATM	—
Association Sportive Portugaise	1 500 €
Foyer 3ème Age	350 €
Association Sport Détente Loisirs	500 €
Musculation	500 €
Judo	200 €
Croix Rouge	95 €
Souvenir Français	70 €
Pétanque St Ouennaise	230 €
Doigts de fée	200 €
Ailes du Val de Nièvre	250 €
Association des demandeurs d'emploi	155 €
Tennis	250 €
Association Alfred Manessier	77 €
Association M.V.A.V.	2 100 €
Basket	600 € +
	5 % emploi convention
Bambins	300 €
Arc en Ciel	—
Aviculteurs Amateurs de Picardie	200 €
Arabesque	130 €
Refuge	1 298,70 €
Anciens des Forces Françaises en Allemagne	—
Association parents d'élèves du Collège de Domart	50 €
Chasse	300€ exceptionnel

7. Tarifications des services municipaux 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide des tarifications suivantes au 01,06,2017 :

Rémunération de l'encadrement (prix par journée)

Directeur	74 €
Sous directeur	63 €
Animateur diplômé B.A.F.A.	55 €
Animateur stagiaire B.A.F.A	43 €
Animateur CLSH sans diplôme	39 €

Concessions au cimetière au 01/05/2017

Concessions perpétuelles	
-prix au m ²	80 €
Concessions trentenaires	
-prix au m ²	43 €
Columbarium - 30 ans	710 €
- 100 ans	2 466 €
Vacation funéraire	

TARIF LOCATION SALLE DES FETES

(Voir tableau joint)

TARIF LOCATION SALLE DES FETES au 01,06,2017

CAUTION		VERRE DE L'AMITIE	JOURNEE COMPLETE	
ASSOCIATIONS LOCALES	200€ Nettoyage	Durée d'utilisation inférieure ou égale 1.05 au 30.09 gratuit	1.10 au 30.04 gratuit	du 01.10 au 30.04 gratuit
PERSONNES HABITANT SAINT OUEN	200€ Nettoyage Responsabilité civile	70 €	95 €	230 €
		244 €	268 €	420 €
PERSONNES N'HABITANT PAS SAINT OUEN	200 € Nettoyage Responsabilité civile			
BAL OU MANIFESTATION A CARACTERE LUCRATIF	200 € Nettoyage Responsabilité civile	Du 1er Mai au 30 Septembre		
		Du 1er Octobre au 30 Avril	560 € 700 €	
FORFAIT WEEK END POUR HABITANTS DE SAINT OUEN		Du 1er Mai au 30 Septembre		300 €
		Du 1er Octobre au 30 Avril		370 €
CAUTION SALLE DE SPORTS	200 € Nettoyage			
POUR DEUIL				
LOCATION ANCIENNE MAIRIE	30 €			
LOCATION SALLE DES FETES	50 €			

LOCATION PETIT BARNUM COM DE COM 01/05/2017

(à but non lucratif) avec une assurance (caution 500 €)

131 € la
journée**LOCATION SALLE DE CINEMA VOX au 01/05/2017**

Intervenants extérieurs	journée	308 €
	1/2 journée	205 €

Cinéma

Entrée Tarif plein	4 € 50
Tarif réduit	3 € 50
Tarif groupe	3 €
Friandises	1 € - 2 € - 3 €

Loyers communaux au 01/05/2017

11 rue Ambroise Croizat	167 €
7 rue La Fayette	372 €
9 rue La Fayette	372 €
Abattoir	501 €
10 rue Philippe Louis	
Garage (rue Thiers)	47 €
Taxe pâturage	156 €
Jardin (au 1er janvier)	3,40 €/are

Centre de Loisirs Sans Hébergement au 01.06.2017

Participation des familles (par semaine)/enfant ou scolarisé à Saint-Ouen	30 €
Enfant extérieur de St Ouen (semaine/enfant)	55 €

**CENTRE DE LOISIRS PERMANENT "LES MARMOTS" au
01.05.2017**

Enfants de Saint-Ouen :	Non Imposable	Imposable
le soir de 16 h 30 à 18 h 30 :	1 €95	2€05
- le mercredi toute la journée :	6€65	6 € 85
- le mercredi matin ou après-midi :	3€40	3 € 50
pass mercredi	12€30	15€30
pass semaine (lundi-mardi-jeudi-vendredi)	6€60	7€75
de 16 H 30 à 18 H 30		
7 H 30 à 8 h 45	4€40	5€50

Enfants extérieurs de St Ouen au 01.05.2017

Centre périscolaire

- le soir de 16 h 30 à 18 h 30 :	3 € 40
pass mercredi	40 €
pour un mercredi	9 € 80

GARDÉRIE ÉCOLE MATERNELLE

Garderie à l'école de 7 H 30 à 8 H 45

Famille non imposable la semaine : lundi-mardi-jeudi vendredi	2€15
Famille imposable la semaine : lundi-mardi-jeudi-vendredi	2 € 75
Prix matinée non imposable	0 € 50
Prix matinée imposable	0 € 70

Garderie à l'école de 16 h 30 à 18 H

Famille non imposable la semaine : lundi-mardi-jeudi vendredi	2€15
Famille imposable la semaine : lundi-mardi-jeudi-vendredi	2 € 75
Prix soirée non imposable	0 € 50
Prix soirée imposable	0 € 70

T.A.P. du jeudi après-midi	2 € 50
----------------------------	--------

Marché

	1 € le ml
En cas d'abonnement	0,70 le ml

Cantine au 01.09.2017

Enfant de Saint-Ouen	2 € 45
Enfant extérieur Saint-Ouen	3 € 90

8. Contrat pour exploitation d'une fourrière animale municipale

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le contrat 2017 pour exploitation d'une fourrière animale municipale avec le refuge du Ponthieu Marquenterre – Buigny Saint-Maclou-

Il autorise Mme le Maire à payer la cotisation 2017 :

$$1998 \text{ habitants} \times 0.65\text{€} = 1298.70\text{€}$$

Questions diverses.

Madame le Maire informe l'assemblée que la majeure partie de l'école Notre Dame a été démolie. Il reste l'ancien réfectoire en bon état qui pourrait devenir une salle de réunion municipale.

Nous sommes dans l'attente des projets de l'OPSOM et du promoteur immobilier pour exposer au Conseil Municipal des esquisses et que Conseil puisse se prononcer sur les choix. Madame le Maire signale qu'une réunion publique avec les habitants des rues Jean-Martin, Pasteur et Cité Saint Jules est prévue mardi 28 mars avec le Maître d'œuvre afin de répondre aux questions des habitants et de présenter le projet.

Monsieur Carle signale que les barnums sont rentrés de réparation.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a travaillé avec M. Carle et le cabinet Verdi sur le projet d'une aire d'accueil de camping-car afin de positionner le projet pour les subventions départementales.

Elle informe également avoir reçu le Maire de Ville le Marcllet qui souhaiterait faire des places de parking Rue du Général Leclerc en collaboration avec la mairie de Saint-Ouen puisque les limites territoriales sont mêlées entre elles.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a reçu la société UNICITE qui souhaite proposer une mutuelle aux Saint-Ouennais qui le souhaiteraient.

Monsieur Petit demande à quel moment la fibre sera opérationnelle sur notre Commune.

Il signale également un dépôt d'ordures devant l'ancien garage de M. Dervillé.

Madame Minet signale qu'elle tiendra une permanence en Mairie le mercredi 12 avril pour informer les futurs étudiants de leurs droits.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le Maire,

Les membres présents,